

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance ordinaire du 3 décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le trois décembre, à 16 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Françoise DODDI-POUYET.

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice	11
Présents	7
Pouvoirs	3
Votants	10

Présents :

Françoise DODDI-POUYET, Catherine REYT, Michèle PRIEUR, Carole OUVRARD, Claudette SERGENT, Bernard PINGUET, Claude LABBE

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Nathalie LALLIER a donné pouvoir à Françoise DODDI-POUYET, Colette BENOIST a donné pouvoir à Michèle PRIEUR, Marie-Noëlle LE BEUZ a donné pouvoir à Carole OUVRARD

Absent(s) excusé(s) :

Peggy PERROCHON

Secrétaire de séance : Leslie VEFFOND

DELIBERATION N° DEL_2024_024

OBJET: AIDES SOCIALES FACULTATIVES

Madame Françoise DODDI-POUYET, Vice-Présidente du CCAS, expose,

Le CCAS est régulièrement sollicité pour venir en aide aux administrés en difficulté. Afin de concrétiser ces demandes, les travailleurs sociaux transmettent les demandes au secrétariat du CCAS, afin qu'elles puissent être examinées en commission permanente de façon anonyme.

Ces commissions ont lieu chaque 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois.

Il convient d'autoriser Madame la présidente du CCAS à prendre acte des résultats de ces commissions qui ont lieu suite à la saisine des travailleurs sociaux.

Le Conseil d'Administration du CCAS ayant entendu l'exposé de Madame Françoise DODDI-POUYET,

VU les dossiers présentés, et les attributions accordées entre le 17 septembre 2024 et le 19 novembre 2024.

Après avoir délibéré **à l'unanimité**,

PREND ACTE des aides suivantes :

- 1) Bons alimentaires d'un montant de 150 € pour les mois de septembre, octobre et novembre 2024.
- 2) Prise en charge d'un Passe Navigo à hauteur de 37 € .
- 3) Prise en charge de 2 factures de centre de loisirs pour un montant de 181,67 € .
- 4) Aide financière d'un montant de 250 € à verser à un fournisseur d'énergie.
- 5) Bons alimentaires d'un montant de 150 € pour les mois d'octobre et novembre 2024.
- 6) Aide financière d'un montant de 554,40 € à verser à la conciergerie d'Hercule.
- 7) Bons alimentaires d'un montant de 150 € pour les mois de novembre et décembre 2024.
- 8) 31 allocations pour les personnes handicapées d'un montant de 200 €.
- 9) 11 allocations pour les personnes handicapées d'un montant de 150 €.
- 10) 4 allocations pour les personnes handicapées d'un montant de 50 €.

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste, le 3 décembre 2024.

Pour extrait conforme,
La Présidente,
Nathalie Lallier.